

Agriculture

Description de l'activité

Définition

L'agriculture représente l'ensemble des activités développées par l'homme, dans un milieu biologique et socio-économique donné, pour obtenir les produits végétaux et animaux qui lui sont utiles, en particulier ceux destinés à son alimentation.

Les pratiques

Sur le site, plusieurs sortes de plantations sont présentes, que ce soit pour la consommation animale ou humaine. Les espèces cultivées sont le blé, le triticale (hybride entre le blé et le seigle), l'orge, le colza, le maïs, le soja et la luzerne. Un peu d'élevage également.



*Opération rallye Colza organisée par la chambre d'Agriculture
(crédit : Ouest France)*



*Vaches à l'herbage
(crédit : Ouest France)*

L'activité sur le site Natura 2000

Acteurs et pratiquants

Les acteurs sont principalement les agriculteurs, qu'ils soient céréaliers, éleveurs, arboriculteurs ou mixtes. Les agriculteurs peuvent valoriser eux-mêmes leur production et la vendre localement en vente directe à la ferme, sur les marchés, ou en se regroupant en association afin de réaliser de la vente directe de proximité.

Eléments quantitatifs

Les données suivantes sont issues du Registre Parcellaire Graphique de Bretagne. Le site Natura 2000 Baie de Lancieux comprend 432 ha de terres agricoles réparties en 226 parcelles. La taille de ces parcelles est comprise entre 0,03 ha à 9,35 ha (Tableau 1).

Tableau 1 : Catégorisation des parcelles agricoles du site Natura 2000 Baie de Lancieux

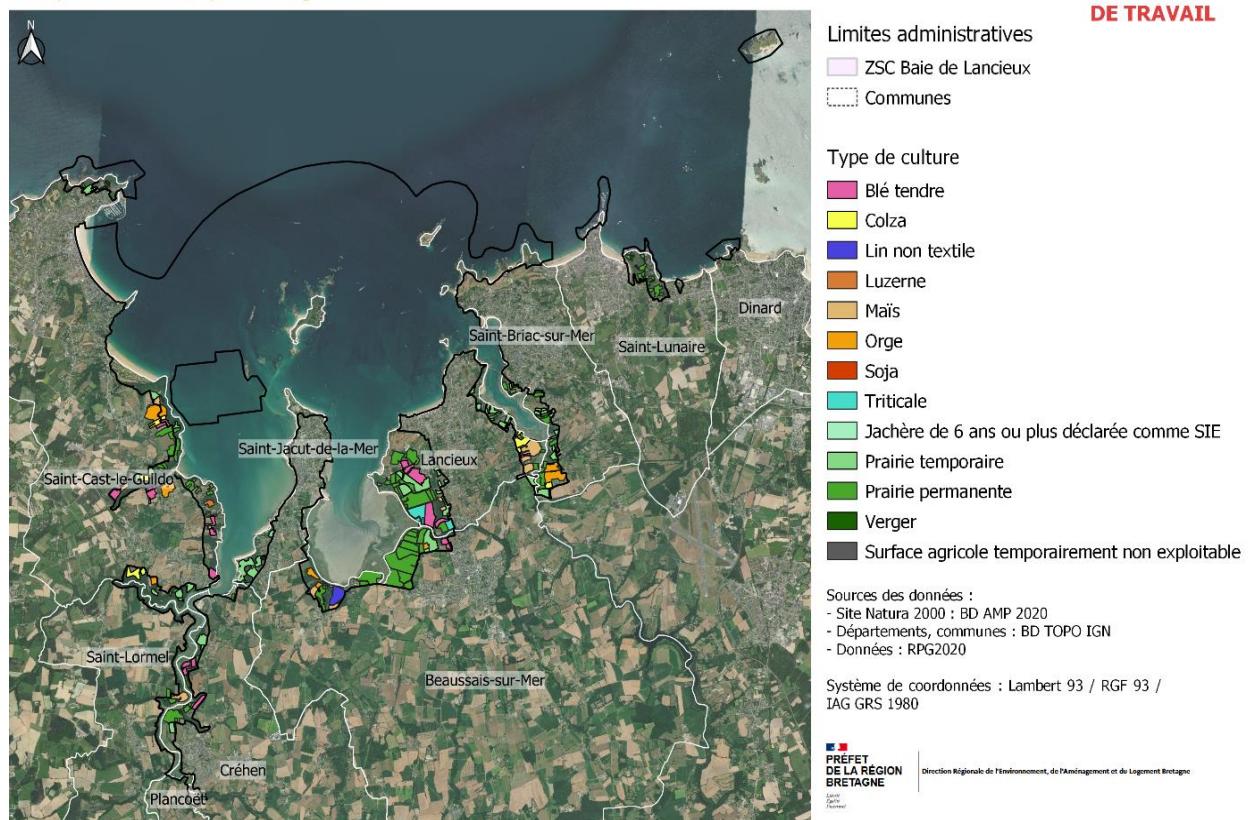
Surface de la parcelle	< 2 ha	2 à 5 ha	> 5 ha
Nombre de parcelles	166	40	20
Surfaces totales (ha)	122,28	128,43	181,54
Pourcentage de la surface totale du site (%)	28,3	29,7	42,0

Spatialisation de l'activité

La majorité de la S.A.U. (surface agricole utile) incluse dans le site Natura 2000 est concentrée au niveau des Baies de Lanicieux et de l'Arguenon, ainsi que sur les Rives du Frémur (Carte 1).

SITE NATURA 2000 "Baie de Lanicieux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint-Malo et Dinard"

Occupation du sol des parcelles agricoles



Carte 1: Occupation du sol des parcelles agricoles sur le site Natura 2000 Baie de Lanicieux

Les terres agricoles peuvent être découpées en deux grands ensembles : les terres cultivées et les prairies. Pour des questions de rotations culturelles, la durée de maintien des prairies a fréquemment tendance à se raccourcir, sauf contexte particulier (parcelle mouillante, etc.).

Les cultures

Les principales cultures sur le territoire sont les céréales (blé, orge, triticale, maïs), le colza et de manière plus limitée les légumineuses. Les cultures recouvrent 156 ha du site Natura 2000, ce qui représente 36% des terres agricoles (Tableau 2).

Tableau 2 : Surface et nombre de parcelles selon le type de culture au sein du site Natura 2000

Culture	Surface totale (ha)	Nombre de parcelles
Blé tendre	51,46	19
Maïs	26,59	10
Orge	33,38	8
Colza	17,56	8
Soja	5,61	1
Triticale	11,28	5
Lin	7,28	1
Luzerne	2,53	2

Les prairies

Les prairies sont des terrains couverts de graminées qui fournissent une alimentation au bétail. Ces prairies peuvent être pâturées ou fauchées, naturelles ou ensemencées. Elles recouvrent 272 ha du site Natura 2000, soit 63% des terres agricoles (Tableau 3).

Tableau 3 : Surface et nombre de parcelles selon le type de prairie au sein du site Natura 2000

Prairie	Surface totale (ha)	Nombre de parcelles
Permanente	184,67	96
Temporaire	87,39	61

Sur le site, 62 % des surfaces de prairie sont fauchées afin de faire du foin, 28% sont pâturées et 10% sont pâturées et fauchées.

Les prairies fauchées sont récoltées 1 à 5 fois par an selon le potentiel de la prairie et son historique. 67% des prairies pâturées le sont toute l'année. Les prairies subissent des pressions de pâturage diverses. Cette pression de pâturage correspond à l'intensité de l'exploitation de la prairie en nombre d'animaux et en temps passé sur la parcelle par ces derniers (Chambres d'Agriculture Bretagne, 2018).

Autres

Sur le site Natura 2000, on retrouve quelques parcelles qui n'entrent pas dans les catégories de prairies et de cultures : les vergers et les parcelles en jachère. Ces types d'occupation du sol ne recouvrent que 0,003% de la surface agricole du site Natura 2000 (Tableau 4).

Tableau 4 : Surface et nombre de parcelles selon les autres types de cultures au sein du site Natura 2000

Type de culture	Surface totale (ha)	Nombre de parcelles
Vergers	0,40	2
Jachère	0,83	2

Enfin, 6 parcelles, représentant 2,31 ha, sont des surfaces agricoles temporairement non exploitables.

Saisonnalité des pratiques

Les pratiques agricoles ont lieu toute l'année. Cependant, une augmentation de la charge de travail est constatée lors des périodes de semis, traitements et récoltes.

Réglementation et encadrement de l'activité

Gestion de l'activité

Les Chambres d'agriculture

Les Chambres d'agriculture, créées en 1924, sont des établissements publics dirigés par des élus. Elles représentent l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier : exploitants, propriétaires, salariés, groupements professionnels...

Le réseau des Chambres d'agriculture est investi de 3 missions, issues du Code rural et amendées par la Loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014 :

- contribuer à l'amélioration de la **performance économique, sociale et environnementale** des exploitations agricoles et de leurs filières,
- accompagner dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi,
- **assurer une fonction de représentation auprès des pouvoirs publics** et des collectivités territoriales.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Une des missions de La DDTM est d'accompagner le développement et l'adaptation de l'activité agricole afin de préserver et mettre en valeur les milieux aquatiques et les ressources en eau.

Le groupement de défense sanitaire de Bretagne (GDS Bretagne)

Le GDS Bretagne a été fondé il y a plus de 60 ans, pour épauler les services de l'État dans la maîtrise des zoonoses et la protection des consommateurs. C'est une association créée par les éleveurs pour les éleveurs, fondée sur l'action collective dans l'intérêt de tous. Le GDS Bretagne est le regroupement des quatre GDS départementaux qui ont fusionné en 2015.

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)

La DDPP est issue du rapprochement en 2010 de la Direction départementale des services vétérinaires (DDSV), de la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF) et du service des installations classées de la préfecture. Elle permet de renforcer l'action de l'État en matière d'information, de prévention et de contrôle pour, entre autres :

- anticiper et gérer les crises multiformes auxquelles sont exposées les populations,
- protéger les consommateurs en veillant à la loyauté des transactions commerciales, à l'égalité d'accès à la commande publique et en contrôlant les pratiques commerciales,
- assurer le contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité de l'alimentation,
- assurer la sécurité des produits non alimentaires et des prestations de services au consommateur.

Les coopératives

Les coopératives agricoles sont des entreprises qui relèvent du code rural et qui rassemblent une communauté d'agriculteurs dont le but est de mobiliser collectivement des ressources et de créer des alternatives pour acheter et vendre leurs productions et leurs services. En plus de la collecte et de la transformation, les coopératives fournissent aux agriculteurs des services (conseils techniques, fourniture d'intrants ou des aliments pour le bétail,).

Le Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral intervient sur les zones prioritaires définies par l'Etat. Sa mission est de mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique sur ces zones prioritaires. En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le Conservatoire va acquérir des terrains agricoles tout en permettant la continuité des exploitations agricoles. Cependant, l'exploitation de ces parcelles va être dépendante d'une convention avec l'agriculteur qui s'engage à respecter un cahier des charges de bonnes pratiques visant la qualité de l'eau voire la biodiversité.

Cadre réglementaire

La réglementation encadrant la création et la reprise d'entreprises du secteur agricole en France est de nature européenne, nationale, avec une application régionale. L'État détermine le cadre réglementaire national de la politique d'installation et de transmission en agriculture, notamment la nature et les critères d'attribution des aides à l'installation. La mise en œuvre en est assurée à l'échelon régional.

Au niveau européen

- règlement européen 1169/2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires,
- règlement 1306/2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune,
- règlement 1305/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER),
- règlement (UE) 2017/2393 modifiant les règlements (UE) 1305/2013, (UE) 1306/2013, (UE) 1307/2013 établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune, (UE) 1308/2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et (UE) 652/2014 fixant des dispositions pour la gestion des dépenses relatives, d'une part, à la chaîne de production des denrées alimentaires, à la santé et au bien-être des animaux et, d'autre part, à la santé et au matériel de reproduction des végétaux,
- règlement (CE) 834/2007 et les règlements (CE) 889/2008 relatifs à l'agriculture biologique.

Au niveau national

Des textes réglementaires s'appliquent aux exploitants agricoles notamment sur les questions d'épandage. La législation sur l'eau s'applique pour toute exploitation agricole, ainsi que la législation sur les installations classées et le décret et les arrêtés du 27 décembre 2013 pour les exploitations considérées comme des installations classées. Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains, est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) (Code de l'Environnement)

La directive Nitrates est appliquée depuis 1991 pour préserver la qualité des eaux. Cinq programmes d'actions se sont succédés et le 2 aout 2018, le 6^e programme régional de la directive Nitrates.

Plus récemment, le 15 novembre 2021, le Conseil d'Etat a contraint le gouvernement à interdire, ou au minimum encadrer, l'usage des pesticides dans les sites Natura 2000, dans un délai de 6 mois (www.legifrance.gouv.fr).

Au niveau local

Des textes plus ciblés concernant l'épandage s'appliquent sur notre territoire.

Le Règlement Sanitaire Départemental, ou selon la taille des élevages le régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, qui donnent des capacités de stockage réglementaires minimales à détenir (1,5 mois pour les élevages relevant du RSD et de 2 à 4 mois selon les produits pour les élevages relevant des ICPE).

En 2018, le préfet de la région Bretagne a pris un arrêté établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole classant toute la Bretagne en zone Vulnérable. Cet arrêté prévoit des mesures à respecter sur l'ensemble du territoire breton afin de protéger les eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.

De plus, lors des périodes de sécheresse, le préfet peut prendre des arrêtés mettant en place des restrictions de l'irrigation des cultures.

Interactions potentielles de l'activité avec les habitats/espèces Natura 2000

Sur l'écosystème

Les pratiques agricoles intensives représentent une pression forte pour la biodiversité. Cependant, la déprise agricole peut se traduire par le développement des fourrés, la fermeture et la banalisation des paysages, et au final conduire à une perte de biodiversité. Plusieurs habitats ou espèces sont concernés (prairies naturelles humides ou sèches, invertébrés tributaires de ces milieux, ...). Il est donc important de maintenir les activités agricoles, tout en contrôlant les impacts.

Le remembrement joue également un rôle primordial. L'arasement des haies et des talus boisés entraîne la disparition des espèces qui, à un moment ou l'autre de leur cycle de développement, sont liées à cette zone d'inculture. Cela touche de très nombreux taxons : reptiles (Saint-Girons & Duguy,

1976), oiseaux (Burel, 1992), chiroptères, mammifères, invertébrés et plantes (Lourdais, et al., 1995), mais aussi l'environnement et les cultures. En effet, le remembrement accélère l'érosion et diminue la disponibilité en eau des cultures notamment en période estivale en abaissant les nappes phréatiques. Les haies ont également un effet coupe-vent bénéfique aux cultures en améliorant le développement des plants protégés et en limitant la verse.

La simplification des rotations est de plus considérée comme étant l'un des facteurs responsables du sévère déclin de la biodiversité en Europe (Ewald & Aebscher, 2000).

Le drainage a également un impact sur l'écosystème. Les drains débouchant directement dans les cours d'eau ou fossés de drainage annulent complètement les effets potentiellement bénéfiques pour la biodiversité des zones tampon et des ripisylves en bords de cours d'eau (Barton & Farmer, 1997).

L'agriculture joue un rôle important dans l'économie et l'aménagement du territoire. Le simple entretien des paysages, la préservation de la biodiversité ainsi que l'équilibre écologique des milieux naturels dépendent notamment de la présence et de l'implication des agriculteurs.

Sur les amphibiens et les reptiles

Lutte chimique

L'accumulation d'herbicides et d'insecticides peut réduire la capacité de réponse des batraciens aux parasites, induit par une défaillance du système immunitaire, et peut donc accélérer le développement du parasite (Christin et al., 2003). D'autres effets potentiels des pesticides sur le développement des amphibiens existent, notamment la résorption des testicules, du nombre d'oocytes chez les femelles, la féminisation, ... (Hayes et al., 2006).

Perte d'habitat

L'activité agricole peut aussi impacter les amphibiens indirectement en modifiant ou détruisant leurs habitats. C'est principalement le drainage et le comblement des milieux humides qui va entraîner leur perte ou leur dégradation.

Sur les mammifères

Lutte chimique

Les produits chimiques impactent les Ongulés (Lamarque, Barrat, Hatier, & Artois, 1999), les petits carnivores (Fournier-Chambrillon, et al., 2004) et surtout les Chiroptères. Les pesticides et notamment les insecticides sont, par leurs effets directs (Williams-Guillén et al., 2016) et surtout indirects, des éléments majeurs de l'occupation de l'espace et de la dynamique des populations de Chiroptères en raison de leur régime alimentaire insectivore. Ces espèces doivent alors entreprendre de plus longs déplacements coûteux en énergie pour trouver des terrains de chasse d'autant plus vastes que la ressource y est réduite, alors que l'accès aux gîtes favorables reste limité (Aihartza et al., 2003).

De plus, de nombreuses espèces de chiroptères exploitent les insectes coprophages et se trouvent privées d'une ressource par le traitement antiparasitaire du bétail. Certaines proies, comme les bousiers du genre *Aphodius*, seraient même indispensables à une bonne dynamique des populations de Grand rhinolophe (Ransome, 1996).

Sur les oiseaux

Lutte chimique

La mortalité chez les oiseaux par exposition dermique, serait tout aussi importante que la mortalité évaluée par ingestion (Mineau, 2002). La mortalité par inhalation serait aussi non négligeable. A cette mortalité s'ajoute la mortalité retardée et les effets sur la fertilité ainsi que l'efficacité de la recherche de nourriture. Les pesticides peuvent aussi affecter la disponibilité des ressources, notamment en insectes et en graines (Benton, Bryant, Cole, & Crick, 2002).

Destruction de nids lors des récoltes

Sur les Invertébrés

Lutte chimique

L'impact des insecticides, fongicides, herbicides ou molluscicides sur les invertébrés ne sont plus à prouver. Ces substances provoquent en très grande majorité des effets délétères sur les espèces, notamment et très logiquement les insecticides (Koss *et al.*, 2005).

Pratiques culturelles

L'abondance des invertébrés du sol, et en particulier des vers de terre, est fortement réduite par les pratiques de labour profond ; elle est moins réduite par des pratiques plus superficielles. Le drainage a aussi un impact négatif sur les communautés d'invertébrés aquatiques essentiellement, par disparition de leur habitat : fossés, mares, grandes zones humides, ... (Barton, 1996).

Sur les plantes

Lutte chimique

La réduction du nombre d'espèces et de la biomasse des plantes est observée dans les parcelles cultivées mais aussi sur les bordures, lors d'utilisation de produits phytosanitaires (de Snoo, 1997). Cela a des conséquences sur l'ensemble de la faune qui s'alimente sur ces végétaux (Moreby & Southway, 1999).

Fertilisation

La fertilisation des parcelles cultivées entraîne une certaine homogénéisation des milieux en termes de disponibilité en nutriments, qui a entraîné la disparition des espèces adaptées aux milieux pauvres en nutriments (Jauzein, 2001).

Le drainage

Le drainage a permis l'assainissement des sols cultivés et la mise en culture de surfaces très importantes (McLaughlin & Mineau, 1995). Mais cette pratique a eu en contrepartie des effets radicaux sur la diversité des espèces liées aux milieux humides. En favorisant le développement de la plante cultivée, l'élimination de l'eau a entraîné la suppression des plantes caractéristiques des milieux humides au profit d'une flore plus classique. De plus, le drainage peut aussi amener une augmentation du pH qui va aussi fortement influer sur la structure de la communauté végétale (ter Braak & Wiertz, 1994).

Initiatives et leviers d'actions [visant à limiter les interactions]

Les MAEC

Il existe des actions contractuelles encourageant l'évolution des pratiques et des systèmes comme les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et l'aide aux investissements environnementaux (PCAEA-411a) :

- 168 MAEC souscrites en 2018 en Bretagne,
- 200 mesures bio dont 142 reconversions en Bretagne,
- 271 dossiers d'investissements matériels agro-environnementaux en 2018 en Bretagne (désherbage mécanique, gestion de l'herbe...).

Sources Conseil régional et DRAAF Bretagne – mars 2019 et Chambres d'agriculture de Bretagne

Les conventions avec le Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral a une partie du territoire Natura 2000 en zone de préemption. Lorsqu'il entre en possession d'un terrain agricole sur ce périmètre, la volonté du Conservatoire est de maintenir une activité agricole. Il est persuadé qu'agriculture et protection des sites sont en partie liées dans la sauvegarde de cet espace littoral si précieux et fragile.

Le Conservatoire accompagne et encourage les agriculteurs à opter pour des modèles agricoles qui peuvent s'adapter à ces évolutions et visent à tirer le meilleur des ressources naturelles sans les dégrader. Il favorise aussi les agricultures intégrées aux territoires (circuits courts et diversification) dans le respect de la diversité de ces sites.

Des conventions agricoles peuvent donc être signées entre les exploitants et le Conservatoire du littoral.

Bibliographie

Documents consultés

- Aihartza J.R., Garin I., Goiti U., Zabala J., & Zuberogoitia I., 2003. Spring habitat selection by the Mediterranean Horseshoe Bat (*Rhinolophus euryale*) in the Urdaibai Biosphere Reserve (Basque Country). *Mammalia*. **67** (1) : 25-32.
- Barton D., 1996. The use of percent model affinity to assess the effects of agriculture on benthic invertebrate communities in headwater streams of southern Ontario, Canada. *Freshwater Biology*. **36** (2) : 397-410.
- Barton D.R., & Farmer M.E.D., 1997. The effects of conservation tillage practices on benthic invertebrate communities in headwater streams in southwestern Ontario, Canada. *Environmental Pollution*. **96** (2) : 207-215.
- Benton T.G., Bryant D.M., Cole L., & H.Q.P. Crick, 2002. Linking agricultural practice to insect and bird populations : a historical study over three decades. *Journal of Applied Ecology*. **39** (4) : 673-687.
- Burel F., 1992. Effect of landscape structure and dynamics on species diversity in hedgerow networks. *Landscape Ecology*. **6** : 161-174.
- Chambres d'Agriculture Bretagne, 2018. Résultats enquêtes pratiques agricoles. Périmètres (projets et validés) du Conservatoire du Littoral. Saint-Cast-le-Guildo le 28 mai 2018.
- Christin M.-S., Gendron A.D., Brousseau P., Ménard L., Marcogliese D.J., Cyr D., Ruby S., & Fournier M., 2003. Effects of agricultural pesticides on the immune system of *Rana pipiens* and on its resistance to parasitic infection. *Environmental Toxicology and Chemistry*. **22** (5) : 1127-1133.
- De Snoo G.R., 1997. Arable flora in sprayed and unsprayed crop edges. *Agriculture, Ecosystems & Environment*. **66** (3) : 223-230.
- Ewald J.A., & Aebischer N.J., 2000. Trends in pesticide use and efficacy during 26 years of changing agriculture in Southern England. *Environmental Monitoring and Assessment*. **64** : 493-529.
- Fournier-Chambrillon C., Berny P.J., Coiffier O., Barbedienne P., Dassé B., Delas G., Galineau H., Mazet A., Pouzenc P., Rosoux R., & Fournier P., 2004. Evidence of secondary poisoning of free-ranging riparian mustelids by anticoagulant rodenticides in France : Implications for conservation of European Mink (*Mustela lutreola*). *Wildlife Diseases*. **40** (4) : 688-695.
- Hayes T.B., Case P., Chui S., Chung D., Haeffele C., Haston K., Lee M., Mai V.P., Marjua Y., Parker J., & Tsui M., 2006. Pesticide mixtures, endocrine disruption, and Amphibian declines : Are we underestimating the impact ? *Environmental Health Perspectives*. **114** (1) : 40-50
- Institut National de l'Information Géographique et Forestière, 2019. Registre Parcellaire Graphique (RPG).
- Jauzein P., 2001. Biodiversité des champs cultivés : l'enrichissement floristique. Les Dossiers de l'environnement de l'INRA.
- Koss A.M., Jensen A.S., Schreiber A., Pike K.S., & Snyder W.E., 2005. Comparison of predator and pest communities in Washington potato fields treated with broad-spectrum, selective, or organic insecticides. *Environmental Entomology*. **34** (1) : 87-95.
- Lamarque F., Barrat J., Hatier C., & Artois M., 1999. Causes of mortality in roe deer (*Capreolus capreolus*) diagnosed by an epidemiological surveillance network in France. *Gibier Faune Sauvage*. **16** (2) : 101-122.
- Lourdais O., Dupoué A., Boissinot A., Grillet P., Guiller G., & Morin S., 1995. La haie : un habitat essentiel à la conservation des reptiles dans les paysages agricoles. *Le bocage, terre de biodiversité*. **308** : 35.

DOCUMENT DE TRAVAIL – 12/05/2022 – V2

McLaughlin A., & Mineau P., 1995. The impact of agricultural practices on biodiversity. *Agriculture, Ecosystems & Environment*. **55** (3) : 201-212.

Mineau P., 2002. Estimating the probability of bird mortality from pesticide sprays on the basis of the field study record. *Environmental Toxicology and Chemistry*. **21** (7) : 1497-1506.

Moreby S.J., & Southway S.E., 1999. Influence of autumn applied herbicides on summer and autumn food available to birds in winter wheat fields in southern England. *Agriculture, Ecosystems & Environment*. **72** (3) : 285-297.

Ransome R., 1996. The management of feeding areas for greater horseshoe bats. English Nature. Peterborough. 74p.

Saint-Girons H. & Duguy R., 1976. Les reptiles du bocage *in Les bocages. Histoire, écologie et économie* – Ed. CNRS, INRA, ENSA et université de Rennes. 343-346.

Ter Braak C.J.F., & Wiertz J., 1994. On the statistical analysis of vegetation change : a wetland affected by water extraction and soil acidification. *Journal of Vegetation Science*. **5** (3) : 361-372.

Williams-Guillén K., Olimpi E., Maas B., Taylor P.J., & Arlettaz R., 2016. Bats in the anthropogenic matrix : challenges and opportunities for the conservation of Chiroptera and their ecosystem services in agricultural landscapes. *Bats in the anthropocene : conservation of bats in a changing world*. **1** : 151-186.

Sites internet consultés

Légifrance. Conseil d'Etat, 6^{ème} – 5^{ème} chambres réunies, 15/11/2021, 437613, Inédit au recueil Lebon. Consulté en 2022. Consulté sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/> :

https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000044331903?dateDecision=&dateVersement=&isAdvance_dResult=&jurisdiction=CONSEIL_ETAT&jurisdiction=COURS_APPEL&jurisdiction=TRIBUNAL_ADMINISTATIF&jurisdiction=TRIBUNAL_CONFLIT&page=2&pageSize=10&query=*&searchField=ALL&searchProximity=&searchType=AL&sortValue=DATE_DESC&tab_selection=cetat

https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/11/16/le-gouvernement-contraint-de-reglementer-l-usage-des-pesticides-dans-les-sites-natura-2000_6102269_3244.html

Structures sollicitées pour compléments d'information ou relecture

Chambre d'agriculture 22 : Justine CHOQUER

Chambre d'agriculture 35 : Valérie DE BAYNAST

Service Régional de l'Information Statistique et Economique (SRISE)